Organisation internationale du Travail

▶ GB.358/LILS/INF/1

Pour information

Conseil d'administration

358e session, Genève, 9-19 novembre 2026

Section des questions juridiques et des normes internationales du travail

LILS

Date: 20 octobre 2026
Original: anglais

Composition de l'Organisation et progrès de la législation internationale du travail

Résumé: Le présent document fournit des informations sur les ratifications des conventions internationales du travail et des protocoles enregistrées jusqu'au 30 septembre 2026.

Unité auteur: Département des normes internationales du travail (NORMES).

Documents connexes: GB.356/LILS/INF/1

▶ Composition de l'Organisation

1. La composition de l'Organisation n'a pas changé durant la période à l'examen.

▶ Ratifications de conventions et de protocoles

2. Depuis les informations soumises à la 356e session du Conseil d'administration, le Directeur général a enregistré jusqu'au 30 septembre 2026, les **27** ratifications suivantes de conventions internationales du travail, la ratification par **quatre** États Membres du protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, ainsi que la ratification par **un** État Membre du protocole de 2002 relatif à la convention sur la sécurité et la santé au travail, 1981.

État Membre	Date de ratification	Instruments
Allemagne	9 juin 2026	• convention (no 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 • protocole de 2002 relatif à la convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981
Azerbaïdjan	4 juin 2026	• convention (no 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006
Bahamas	12 juin 2026	• convention (no 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 • convention (no 183) sur la protection de la maternité, 2000 • convention (no 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006
Belgique	5 novembre 2025	• convention (no 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975
Côte d'Ivoire	23 juin 2026	• convention (no 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995
Cuba	12 juin 2026	• convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006)
Danemark	18 mars 2026	• convention (no 191) sur un milieu de travail sûr et salubre (amendements corrélatifs), 2023
Espagne	20 avril 2026	• convention (no 191) sur un milieu de travail sûr et salubre (amendements corrélatifs), 2023
France	16 février 2026	• convention (no 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981
Grèce	3 mars 2026	• convention (no 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 • convention (no 191) sur un milieu de travail sûr et salubre (amendements corrélatifs), 2023 • protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

État Membre	Date de ratification	Instruments
Indonésie	10 juin 2026	• convention (nº 188) sur le travail dans la pêche, 2007
Islande	5 juin 2026	• convention (nº 188) sur le travail dans la pêche, 2007 • convention (nº 191) sur un milieu de travail sûr et salubre (amendements corrélatifs), 2023
Italie	9 juin 2026	• protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930
Japon	1 avril 2026	• convention (nº 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981
Mexique	5 juin 2026	• convention (nº 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995
Mozambique	9 juin 2026	• convention (nº 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006
Népal	7 août 2026	• convention (nº 81) sur l'inspection du travail, 1947 • protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930
Sainte-Lucie	29 avril 2026	• convention (nº 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976
Slovénie	30 avril 2026	• convention (nº 190) sur la violence et le harcèlement, 2019 • convention (nº 191) sur un milieu de travail sûr et salubre (amendements corrélatifs), 2023
Sri Lanka	16 avril 2026	• convention (nº 190) sur la violence et le harcèlement, 2019

▶ Déclarations concernant l'application de conventions à des territoires non métropolitains (article 35 de la Constitution)

3. Le Directeur général a enregistré les déclarations suivantes concernant l'application de conventions internationales du travail et d'un protocole à l'égard des territoires non métropolitains suivants:

État Membre	Date d'enregistrement de la déclaration	Instruments	Déclaration
Danemark	18 mars 2026	• convention (nº 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949 • convention (nº 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 • protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930	Applicables sans modification: Groenland
Pays-Bas (Royaume des)	11 juin 2026	• convention (nº 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958	Applicable sans modification: Partie caribéenne des Pays-Bas

▶ Dénonciation d’une convention

4. Le Directeur général a enregistré la dénonciation d’une convention internationale du travail suivante:

État Membre	Date d’enregistrement de la dénonciation	Instrument
Belgique	12 février 2026	• convention (n° 82) sur la politique sociale (territoires non métropolitains), 1947